QUAND SUIS-JE COLLECTÉ ?

JOURS	SEMAINES IMPAIRES	SEMAINES PAIRES
Lundi	Maulévrier écarts	Somloire
Mardi	Yzernay bourg	Yzernay écarts
Mercredi	La Plaine écarts	La Plaine bourg
Jeudi	Coron bourg	Coron écarts
Vendredi	Maulévrier bourg	Les Cerqueux

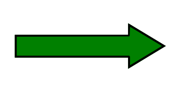
Pour les jours fériés comment ça se passe en 2012 ?

Les jours de collecte sont **décalés d'une journée depuis le jour férié jusqu'au samedi qui suit.**
Une communication sera faite au préalable en mairie et dans la presse.

ET POUR MES AUTRES DECHETS ?

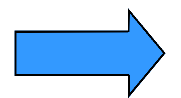
Verre : Bouteilles, bocaux et pots



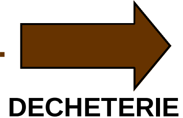





Papier : journaux, magazines, prospectus

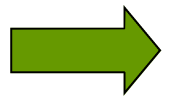




Encombrants, gros cartons, bois, ferrailles déchets verts, gravats, D3E…

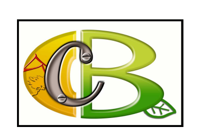



DECHETERIE

Déchets de cuisine et de jardin


COMPOSTEUR



J'ai besoin d'un renseignement, mon bac est abîmé ou je déménage ?
Tél : 02 41 29 11 11
environnement@maulevrier.fr









Communauté de Communes du Bocage

Les Cerqueux - Coron - Maulévrier - La Plaine - Somloire - Yzernay

LE GUIDE DE L'UTILISATEUR

Collecte à préhension latérale
des ordures ménagères et des emballages



Communauté de Communes du Bocage
Place de la Mairie - BP 9 - 49360 MAULEVRIER
Tél : 02 41 29 11 11 - *environnement@maulevrier.fr*



En 2012, la collecte change...

Dès le 2 janvier 2012, la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers sera réalisée par de **nouveaux camions munis d'un bras latéral robotisé**.

Les bacs obligatoires

Le camion collectera uniquement les bacs distribués par la Communauté de Communes. Aucun déchet en dehors des bacs ne pourra être collecté.

Deux bacs mis à disposition

Ces nouveaux bacs, munis d'une large collerette, sont mis à disposition de chaque foyer. Ils restent la propriété de la Communauté de Communes du Bocage, mais vous êtes responsable de leur entretien. La mise à disposition est gratuite. Chacun des deux bacs est équipé d'une puce électronique.

La puce électronique, pour quoi faire ?

Pour évaluer la production de déchets ménagers. **Le mode de facturation ne sera pas modifié cette année.**

Un bac noir + un bac jaune = un logement

Chacun des **deux bacs** est attribué à **un logement** : ils restent à la même adresse, même en cas de déménagement (même principe qu'un compteur d'eau ou d'électricité).

Collecte effectuée chaque quinzaine

La collecte sera réalisée à la quinzaine en bourg et dans les écarts. Les bacs sont collectés uniquement s'ils sont sortis et placés correctement. Si le bac n'est qu'à moitié plein, il est conseillé dans la mesure du possible de ne pas le présenter et d'attendre la quinzaine suivante.



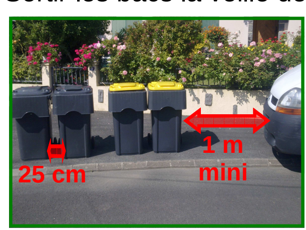
Que puis-je mettre dans mes bacs ?

BAC NOIR	BAC JAUNE
Uniquement les ordures ménagères non recyclables placées dans des sacs puis dans le bac	**Emballages recyclables en vrac :** Cartonnettes, briques alimentaires, flacons et bouteilles plastiques, canettes et boîtes de conserve en acier et aluminium

COLLECTE MODE D'EMPLOI

Le jour de la collecte

- Positionner les bacs sur les marquages au sol, à 1 m minimum de tout obstacle
- Espacer les bacs d'environ 25 cm, ne pas les appuyer contre les murs
- La collerette des bacs est côté rue, les poignées côté mur
- Rentrer le bac sitôt la collecte réalisée, ou le plus tôt possible, pour éviter d'encombrer la voie ou le trottoir
- Si plusieurs foyers présentent leurs bacs au même endroit, rassembler les bacs par couleur : les bacs jaunes d'un côté et les bacs noirs de l'autre
- Sortir les bacs la veille de la collecte





Marquage au sol bac noir



Marquage au sol bac jaune

Bac positionné sur le marquage

Comment je positionne les bacs ?



- **Pas de sac à côté du bac**
- **Pas de sac sur le bac**
- **Pas de sac empêchant la fermeture du bac**



- **Pas de bac avec collerette positionnée côté mur**
- **Pas de bacs positionnés de côté**
- **Pas de bacs jaunes entre 2 noirs**
- **Pas de bacs noirs entre 2 jaunes**



- **Le couvercle doit être fermé complètement**
- **Le contenu du bac ne doit pas être tassé (pour pouvoir être vidé)**
- **Je ne scotche pas un grand sac à l'intérieur du bac.**

Dans le cas contraire, le bac ne sera pas collecté